

**ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE**

REF : 028/DO/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 07/11/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise EDDRIF Mostafa  
Adresse : Cité Tamda locale premier Mazouna –W.Relizane

**Objet : Mise en demeure**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 49/2022 du 01.08.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 165 du 10/08/2022, relatif aux travaux Cité BOUDJELLA Oued Rhiou, il a été constaté :

**Une lenteur dans l'exécution des travaux et ce suite aux absences fréquentes sur le chantier.**

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Relizane  
Mr. DJIDJELLI Salim